



Dispositif de parrainage au sein de la Coopération Hospitalière Nord Alsace (CHNA)

Article 1 : Conditions de mise en place du dispositif

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1^{er} novembre 2022, sans limitation de durée.

Les établissements de la CHNA se réservent la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain pour le ou les parrainage(s) en cours, préalablement à la modification ou l'interruption dudit dispositif.

Les règles d'éligibilité au dispositif telles que définies ci-après pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions ou d'ajouts. Tout changement fera l'objet d'une communication auprès des professionnels des établissements.

Article 2 : Objet

Ce dispositif permet à une personne appelée « parrain » de présenter une autre personne dans le but d'un recrutement de celle-ci au sein d'un établissement de la CHNA. Le parrainage ne peut se faire que par le biais du réseau de connaissances personnelles du parrain.

Si le « parrain » présente un candidat et si un établissement de la CHNA recrute ce candidat, le « parrain » aura droit à rétribution dans les conditions énoncées ci-après.

Article 3 : Conditions d'éligibilité du parrain

Le « parrain » peut parrainer plusieurs « filleuls », mais l'ensemble des rétributions auxquelles il pourrait avoir droit ne doivent pas devenir sa source principale de revenu.

Le « parrain » est un agent travaillant au sein d'un des établissements de la CHNA.

Article 4 : Conditions d'éligibilité du filleul

Le « filleul » doit-être en capacité de remplir les conditions légales à une embauche au sein d'un des établissements de la CHNA.

Un même « filleul » ne peut intégrer le dispositif de parrainage à ce titre, qu'une seule fois. Il peut cependant lui-même devenir « parrain » à son tour, dès son recrutement.

Article 5 : Validité du parrainage et accord du filleul.

Le « parrain » prend contact auprès de la Direction des Ressources Humaines de l'établissement concerné par le recrutement.

- Adresse mail pour le CHH : sec.directeurrh@ch-haguenau.fr
- Adresse mail pour le CHIL : res.humaines@ch-wissembourg.fr
- Adresse mail pour le CHDB : secdrh@ch-bischoffwiller.fr

Les informations transmises par le « parrain » doivent être suffisamment précises pour permettre de contacter le « filleul » (joindre un CV et une lettre de motivation).

En parallèle, le « filleul » veille à faire mention de l'identité de la personne qui la parraine, lors de sa candidature.

L'établissement se réserve le droit de valider ou de refuser le parrainage, au regard de la candidature présentée (niveau de diplôme/de qualification requis...).

Le « filleul » peut librement refuser l'offre de recrutement. Dans ce cas, aucune rétribution ne saurait être versée au « parrain ».

Le parrainage ne doit en aucun cas concerner un professionnel d'un autre établissement de la CHNA.

Après la conclusion du recrutement avec le « filleul », le « parrain » sera averti de la mise en place de son parrainage. Le **parrainage ne peut en aucun cas être rétroactif** à la mise en place du dispositif défini à l'article 1^{er}.

Le parrainage est validé si le recrutement aboutit à la conclusion d'un **contrat d'au moins 3 mois** pour les professionnels médicaux et non médicaux, et si le contrat est honoré par le professionnel recruté sur cette période de 3 mois, au minimum.

Article 6 : Concurrence de parrains

Dans le cas où 2 personnes souhaiteraient devenir « parrains » du même « filleul », la première personne qui a communiqué les coordonnées dudit « filleul », et qui répond à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement, sera récompensée comme défini en article 7.

Article 7 : Rétribution du parrain

La rétribution est réalisée sous la forme d'un chèque-cadeau :

- Le montant est de 200€ pour les métiers considérés en tension ;
- Le montant est de 50€ pour les autres métiers.

La liste des métiers considérés comme étant en tension est définie en Annexe 1 du présent dispositif. Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps.

Les chèques-cadeaux seront à faire valoir auprès de commerçants, dont la liste est définie en Annexe 1, au choix de l'agent.

L'établissement recruteur est chargé de l'attribution du chèque-cadeau au « parrain ».

Article 8 : Nombre de parrainage

Le nombre de parrainages est illimité.

Article 9 : Communication

La mise en œuvre du dispositif a fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales de chaque établissement. Une note de service informe les agents de la mise en œuvre du dispositif (diffusion par mail, affichage dans les services...) et de ses évolutions.

Annexe 1

1/ Liste des métiers en tension

Centre Hospitalier de Haguenau (au 1^{er} novembre 2022) :

- Médecin
- IDE
- IADE
- Kinésithérapeute
- AS en gériatrie
- MERM
- Agent de la restauration

Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg (au 1^{er} novembre 2022) :

- Médecin
- IDE
- IADE
- Kinésithérapeute
- AS
- MERM
- Cuisinier

Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (au 27 mars 2023) :

- Médecin
- IDE
- AS
- Cuisinier
- Cadre de santé

2/ Liste des commerçants auprès desquels les chèques-cadeaux sont valables

RESTAURANT AU BŒUF ROUGE

CORA HAGUENAU

ADOPT

ART DU VIN

AUCHAN SCHWEIGHOUSE

BALEO PRESSING

BEAUTY SUCCES

BIJOUTERIE FECHTER

BOUCHERIE KRESS SUGG

BOUTIQUE ALEXANDRE

BRASSERIE LE REFUGE

BUBBLE BEAUTE

CAFE MAX BY CHLOE

CAVE ANWEILLER

CHEZ HANNS

ESSO

ALSACE ALIMENTAIRE EQUIPEMENTS

ATOUTS DESIGN

BABYCHOU SERVICES ALSACE DU NORD

BEAUTY ZEN & SPA

BIJOUTERIE KREITER

BOUCHERIE HOFFMANN

BOULANGERIE DURRENBERGER

BOUTIQUE FANTAISIES

BUBBLE

CADEAUX ROMU

CAP D'HAG

CHAUSTY

CHAUSSURES ELLEN

CHAUSSURES GEORGES HAGUENAU	CHAUSSURES GEORGES WISSEMBOURG
COIFFURE BIEN ETRE	COTE BEAUTE
DECATHLON	DH DECORATION
DIETPLUS	ELYTE
ENERGIE VITALE	EPIK HOMME & LIFESTYLE
ESPACE COUTURE MERCKLING	EUROPE HOTEL
FLOXERS POWER	FRIPOU'Y
GENERALE DES SERVICES	GRUNGE BOUTIK
HISTOIRE DE MARIAGE	INTERMARCHE
JOUECLUB HAGUENAU	JOUECLUB SCHWEIGHOUSE
KARBONE	KINTESENS
LA CLOCHE A FROMAGE	LE BOUCLARD
LE COMPTOIR DE MATHILDE	LE FRUITIER
LE GEANT DU MEUBLE	L'EPICURIE FINE
L'ETABLI DU BIJOUTIER	L'HORTENSIA BLEU
LES SECRETS DE DORA	LINGERIE WAECHTER
LOOK & SUN BY KENZA	MAISON DE LA PRESSE HAGUENAU
MAISON DE LA PRESSE WISSEMBOURG	MAROQUINERIE GEORGES
MAROQUINERIE URY	MONTRE & CO
MSI ALSACE	NATURE'E DECO
NATURAMA L'AQUATIC	NUTRIMOV & FIT
O'DELICES MATIC	OPTIQUE SCHNEIDER HAGUENAU
OPTIQUE SCHNEIDER WISSEMBOURG	LE PATISSIER DES THERMES
PATISSERIE DUWEICK	PATISSERIE MAXIME
PATISSERIE ROBERT	PIROUETTE
RESTAURANT DA VINCI	RESTAURANT LE CAVEAU DE L'ETABLE
RESTAURANT LIBAN FOOD	STEP
STOCK DU RHIN	VINS ET TERROIRS
X AND O	YOUNG IS BETTER
ZAZ PHOTOGRAPHIE	

Les coordonnées des commerçants sont consultables sur le site <https://www.cap-alsace.com/cheques-cadeaux-cap-alsace/>